



MRC DE  
**CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de janvier 2024 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trentième (30<sup>e</sup>) jour de janvier deux mille vingt-quatre (30/01/2024) à 15 h 19, à la salle Jean Lajoie de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Luc Cauchon, maire de Clermont  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine  
 Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

**Est absent :**

Monsieur Michel Gauthier, représentant de Saint-Irénée

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame Odile Comeau, préfet et mairesse de Saint-Irénée.

Sont également présents à cette séance, directement de la salle Jean Lajoie : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie, Monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur du développement économique, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière.

**24-01-01**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de cinq heures et demie ayant commencé à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Huis clos entre les élus, si requis;
- b) Offices municipaux d'habitation (OMH) : suivi du dossier et demande de rencontre de la MRC de Charlevoix;
- c) Autres dossiers des élus, s'il y a lieu.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Tournée du ministre Jonatan Julien qui aura lieu en février;
  - b) Présentation des OVT (occupation vitalité des territoires) par le directeur général et les collaborateurs;
  - c) Projet de regroupement municipal, suivi de la rencontre du 23 janvier et projet de résolution;
  - d) Cartes de crédit : demande pour l'obtention de 2 cartes supplémentaires au nom de la MRC au bénéfice de messieurs Michel Boulianne et Stéphane Charest (limite à 3 000 \$);
  - e) Aéroport de Charlevoix :
    - Présentation de l'appel d'offres pour la gestion et l'exploitation;
    - Modification de la résolution numéro 23-09-34 relative à l'achat d'un détecteur de fuite pour la somme de 8 398,80 \$ plus taxes (au lieu de 3 555,12 \$);
- CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Simard Suspensions inc. : délégation de signature pour l'entente de location;
- Réseau québécois des aéroports : renouvellement de l'adhésion 2024 pour la somme de 827 \$ plus taxes;
- Dépôt des statistiques 2023.
- f) Ressources humaines : inscription d'une équipe de la MRC pour participer au tournoi de curling des entreprises (430 \$) qui aura lieu du 7 au 11 février 2024;
- g) 7<sup>e</sup> Rendez-vous en développement local et régional : inscription pour les journées du 23 et 24 avril au Centre des congrès de Lévis;
- h) Ministère des Transports et de la Mobilité durable : délégation de signature à l'avenant 1 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
- i) Rapport sur la gestion contractuelle 2023 : présentation pour dépôt au conseil des maires et adoption pour publication sur le site Internet de la MRC;
- j) Liste des contrats comportant une dépense de 2 000 \$ avec le même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ : adoption pour publication sur le site Internet de la MRC;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Octroi d'un mandat à Action PMU pour le volet prévention en sécurité incendie pour toutes les municipalités sauf Baie-Sainte-Catherine et La Malbaie;
- b) Modification de l'Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Adoption du rapport final et réclamation finale au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet « Implantation d'un service de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) – Achat d'équipements et formation »;
- d) Octroi de nouveaux terrains de villégiature sur terres publiques, transmission au ministère des Ressources naturelles et des Forêts des intentions de la MRC pour 2024;
- e) Adoption de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- f) Demande d'aide financière de la Ville de Clermont pour la réalisation d'une étude de sécurité concernant le passage des camions sur certaines rues de la Ville en direction des sablières du secteur Snigole, suivi;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### DÉVELOPPEMENT SOCIAL, CULTUREL ET PATRIMONIAL

- a) Confirmation de la prolongation du poste d'agent en patrimoine et affectation des résiduels de la convention d'aide financière volet 2 numéro 538504;
- b) Dépôt des dossiers fiancés par le DSI en décembre 2023;
- c) Appui au projet portant sur la mobilité en lien avec les soins et services de santé dans Charlevoix;
- d) Entente de développement culturel, appel de projets;
- e) Lancement des Prix du patrimoine : appel de candidatures;
- f) Entente de partenariat territorial de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, appel de projets;
- g) Suivi de la rencontre du groupe de travail RPA;
- h) Dépôt de la programmation du Colloque des 12 et 13 février 2024 sur le tourisme et patrimoine immatériel : tisser des liens durables;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Table Agro-Touristique de Charlevoix, suivi;
- b) Mon commerce en ligne, information;
- c) Projet logement, suivi;
- d) Sondage numérique;
- e) Rendez-vous en gestion des ressources humaines, information;
- f) Événement interculturel à venir au Mont Grand-Fonds, information;
- g) Plan d'action en immigration, suivi;
- h) Présentation de la lettre d'appui pour la fête du Solstice 2024;
- i) Fonds régions et ruralité (volet 4 – Fonds de vitalisation) : demande de prolongation du délai dossier FRR 4 2022-08-01 | Domaine du Lac Brouillard;
- j) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : présentation du dossier FRCN 2024-01-01 | Club de golf Murray Bay inc.;
- k) Fonds régions et ruralité, volet 3 : lancement du troisième appel de projets, information;
- l) Défi OSEntreprendre : information sur l'événement et contribution financière de 600 \$;
- m) Comité tactique et industriel : rencontre de lancement de l'étude portant sur la pisciculture à l'usine Produits forestiers Résolu du 10 janvier, suivi;
- n) Comité tactique et industriel : rencontre avec Hydro-Québec au sujet du projet de réimplantation de la minicentrale du 10 janvier, suivi;
- o) Comité tactique et industriel : étude de caractérisation de l'écoulement de l'eau sur le site de l'usine Produits forestiers Résolu de Clermont;
- p) Fonds régions et ruralité (volet 2 – soutien aux entreprises) : demande de prolongation du délai dossier FRR 2022-06-01 | Domaine du Pied de la Côte;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

q) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**LE CHARLEVOISIEN : RENCONTRE AVEC M. SYLVAIN DESMEULES, DIRECTEUR DES VENTES, RELATIVEMENT À L'ÉTAT DE SITUATION**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA FORESTERIE**

- a) TNO : conversion des luminaires de rue sur la route 170 dans le secteur de Sagard et du Lac-Deschênes, demande d'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour procéder à la conversion des luminaires dans l'emprise de la route 170 en territoire non organisés;
- b) TNO : dossier du 920, route 170, régularisation;
- c) Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation de projets;
- d) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), acceptation du devis et mandat pour aller en appel d'offres;
- e) Représentation au parc marin Saguenay–Saint-Laurent;
- f) Camping sur zec : suivi de la rencontre du 30 janvier au matin avec les représentants de la Zec des Martres;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CAMPING SUR ZEC : RENCONTRE AVEC INTERVENANTS DE LA ZEC LAC AU SABLE**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Présentation du devis de transport des conteneurs transrouliers (*roll-off*) du réseau des écocentres;
- b) Valorisation des matières organiques, suivi;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**24-01-02**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2023.

**24-01-03**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR JANVIER 2024**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Janv.2024 », et ce, pour le mois de janvier 2024 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Janv. 2024 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Janv. 2024 », et ce, pour le mois de janvier 2024.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ DES CADRES DE LA MRC**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires, conformément au Règlement numéro 265-02-16 modifiant le règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

**24-01-04**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement,

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2023 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2023 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023.

24-01-05

**RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023 : ADOPTION ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la MRC de Charlevoix-Est doit produire son rapport annuel relativement à l'application du Règlement numéro 297-04-18 relatif à la gestion contractuelle, lequel a été modifié à la suite de l'adoption du Règlement 315-04-21 modifiant le Règlement 297-04-18 sur la gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est, lors de la séance ordinaire du conseil des maires, lequel est entré en vigueur le 26 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** la présentation du rapport annuel 2023 par la greffière lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2023 sur la gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est, tel que présenté lors de la séance de travail précédant le conseil et d'en effectuer la publication sur le site Internet de la MRC.

24-01-06

**LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 2 000 \$ AVEC LE MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$ : ADOPTION ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QU'**au plus tard le 31 mars de chaque année, la MRC doit publier sur leur son Internet, pour l'exercice financier précédent, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste a été déposée et présentée par la greffière de la MRC lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, telle que présentée par la greffière de la MRC lors de la séance de travail précédant le présent conseil et d'en effectuer la publication sur le site Internet de la MRC.

24-01-07

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À L'AVENANT 1 DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 23-08-35 relativement au dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) des personnes du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** la somme octroyée à la MRC a été revue à la hausse et qu'il y a lieu de signer un addenda au protocole d'entente originaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer la préfet, madame Odile Comeau, et la direction générale pour signer l'avenant à la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC).

c. c. Direction des aides en transport collectif, Direction générale des aides financières, ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

24-01-08

**DEMANDE À DESJARDINS POUR L'OBTENTION DE DEUX CARTES DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRES ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de faire la demande pour l'obtention d'une carte de crédit ayant une limite de 5 000 \$ pour le directeur du service de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, relativement aux diverses dépenses inhérentes qui demandent un paiement par carte de crédit, conformément au Règlement n° 265-02-16 modifiant le Règlement n° 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Il est également résolu, de faire également la demande pour l'obtention d'une carte de crédit ayant une limite de 5 000 \$ pour le directeur du service de l'aménagement du territoire et de la foresterie, monsieur Stéphane Charest, relativement aux diverses dépenses inhérentes qui demandent un paiement par carte de crédit, conformément au Règlement n° 265-02-16 modifiant le Règlement n° 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Il est aussi résolu, d'autoriser la direction générale à signer tous documents utiles et nécessaires relativement à ces deux demandes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

24-01-09

**MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROCESSUS DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE À M<sup>E</sup> SERGE BOUCHARD, MORENCY AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** les obligations de la MRC en tant qu'employeur, notamment en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du maintien de l'équité salariale est de s'assurer que les personnes occupant des emplois typiquement féminins reçoivent toujours un salaire égal à celles qui occupent des emplois typiquement masculins de valeur équivalente dans la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus du maintien de l'équité salariale doit être effectué tous les 5 ans et qu'il y a lieu de donner un mandat d'accompagnement;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>e</sup> Serge Bouchard, avocat chez Morency Avocats, avait été mandaté pour réaliser le dernier exercice et qu'il connaît l'organisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à M<sup>e</sup> Serge Bouchard, avocat chez Morency Avocats, pour accompagner madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité et des communications, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière, pour la réalisation du processus de maintien de l'équité salariale conformément à la Loi sur l'équité salariale, et ce, pour une somme maximale de 5 000 \$, et ce, payée à même le budget de l'administration générale au poste « service juridique ».

c. c. M<sup>e</sup> Serge Bouchard, Morency Avocats  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

24-01-10

**RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DU POSTE D'ADJOINTE EXÉCUTIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, NOMINATION DE MADAME MÉLISSA OUELLET POUR OCCUPER CE POSTE ET ABOLITION DU POSTE « ADJOINT ADMINISTRATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE »**

**CONSIDÉRANT** l'évolution des besoins organisationnels au sein du service administratif de l'employeur;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mélissa Ouellet occupe actuellement un poste d'adjointe administrative à la direction générale;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mélissa Ouellet occupe un emploi depuis plus de dix-sept (17) ans et qu'elle a terminé des études supérieures, soit un baccalauréat multidisciplinaire en décembre dernier;

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente 2023-07 signée lors du renouvellement de la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement :

- De créer le poste « adjoint exécutif à la direction générale »;
- De nommer madame Mélissa Ouellet, à cette fonction, et ce, en date du 30 janvier 2024;
- D'abolir le poste d'adjointe à la direction générale en date du 30 janvier.

c. c. M<sup>r</sup> Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

24-01-11

**RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DU POSTE DE RESPONSABLE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES, NOMINATION DE MADAME CATHY DUCHESNE POUR OCCUPER CE POSTE ET ABOLITION DU POSTE « TECHNICIEN EN ADMINISTRATION »**

**CONSIDÉRANT** l'évolution des besoins organisationnels au sein du service administratif de l'Employeur;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cathy Duchesne occupe actuellement un poste de technicienne en administration;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cathy Duchesne occupe un emploi depuis plus de vingt-sept (27) ans et qu'elle a complété la certification de directeur municipal agréé auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, soit une certification reconnue dans le milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Cathy Duchesne a également terminé un certificat en administration des affaires;

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente 2023-04 signée lors du renouvellement de la convention collective;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'employeur de nommer madame Cathy Duchesne à ce nouveau poste de « responsable des opérations financières »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De créer le poste de responsable des opérations financières;
- De nommer madame Cathy Duchesne, à cette fonction, et ce, en date du 30 janvier 2024;
- D'abolir le poste « technicien en administration » en date du 30 janvier.

c. c. M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

24-01-12

**RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)**

**CONSIDÉRANT** la demande croissante des entreprises et des divers partenaires auprès du service de développement économique pour certains mandats tels que l'analyse financière, le plan d'affaires, le diagnostic et la recherche de financement;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le service de développement économique d'être proactif en matière de développement, afin de supporter et de collaborer au bien-être de nos entreprises;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ouvrir le concours d'agent(e) de développement économique à l'interne a priori, et par la suite à l'externe, conformément à la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec Accès entreprise Québec se termine le 31 mars 2025 et que des sommes sont toujours disponibles dans l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour l'ouverture d'un poste d'agent(e) de développement économique Accès entreprise Québec (AEQ) à temps plein, et ce pour la durée de l'entente, et de mandater le comité de sélection pour la réalisation des processus d'embauche afin d'effectuer une recommandation favorable au conseil des maires.

c. c. M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

24-01-13

**7<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS NATIONAL EN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL :  
INSCRIPTION POUR LES JOURNÉES DES 23 ET 24 AVRIL AU CENTRE DES  
CONGRÈS DE LÉVIS**

Il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de procéder à l'inscription, pour cette année, de la préfet, la direction générale, le directeur du service de développement économique et les agents de développement économique concernés par la programmation pour assister au 7<sup>e</sup> Rendez-vous national du développement local qui aura lieu les 23 et 24 avril prochain au Lévis Centre des congrès, pour la somme de 360 \$ plus taxes, par inscription.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-14

**CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX :  
AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est conformément aux articles 678.0.2.1 et suivant du code municipal du Québec a déclaré sa compétence par règlement 2791216 en décembre 2016 à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, et ce, au domaine de la gestion pour le transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a mandaté la Corporation de mobilité collective pour opérer le service de transport adapté depuis janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE**, via la Corporation de mobilité collective, la MRC de Charlevoix-Est fait appel à des fournisseurs d'autobus et de taxis externes pour donner le service;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté la grille tarifaire applicable en 2024, par la résolution numéro 23-10-39;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté les prévisions budgétaires 2024 par la résolution numéro 23-11-33;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est adopte le plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le transport adapté, la MRC de Charlevoix-Est prévoit contribuer, en 2024, pour une somme de 49 876 \$ dont le montant est réparti en fonction des quotes-parts des municipalités participantes suivantes :

**QUOTE-PART 2024  
TRANSPORT ADAPTÉ**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.



MUNICIPALITÉS	QUOTE-PART 2024 Transport adapté
Baie-Sainte-Catherine	287 \$
Saint-Siméon	4 222 \$
Saint-Irénée	2 435 \$
Saint-Aimé-des-Lacs	2 250 \$
Notre-Dame-des-Monts	1 945 \$
Clermont	11 488 \$
La Malbaie	26 403 \$
TNO	846 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>49 876 \$</b>

**CONSIDÉRANT QU'**en 2023, 8 892 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 9 000 en 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**, parmi les modalités du programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour prise de décision;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- De confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la MRC de Charlevoix-Est de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence;
- De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 123 500 \$ dans le cadre du programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024;
- D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire;
- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Charlevoix-Est à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

24-01-15

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL 2024-2027 ET DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 et aux actes d'établissement 2024-2025 du Centre de services scolaire de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale, Centre de services scolaire de Charlevoix

24-01-16

**TOURISME CHARLEVOIX : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2024**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC avec Tourisme Charlevoix pour l'année 2024 pour la somme de 200 \$ plus taxes, et ce, payée au budget de l'administration générale au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

24-01-17

**ALCOR&MIZAR : OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter la proposition d'Alcor & Mizar pour l'analyse du portefeuille d'assurances de la MRC et de l'Aéroport de Charlevoix, et ce, jusqu'à concurrence de la somme 5 000 \$, payée à même le budget de la MRC au poste « divers ».

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe exécutive à la direction générale  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financière

24-01-18

**TNO : CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUE SUR LA ROUTE 170 DANS LE SECTEUR DE SAGARD ET DU LAC-DESCHÊNES : DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) POUR PROCÉDER À LA CONVERSION DES LUMINAIRES DANS L'EMPRISE DE LA ROUTE 170 EN TERRITOIRE NON ORGANISÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est propriétaire des équipements d'éclairage dans l'emprise de la route 170 sur les territoires non organisés de Mont-Élie et de Sagard;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'effectuer la conversion des luminaires à ampoule au sodium pour des systèmes à diode électroluminescente (DEL) sur la route 170 pour plus de durabilité et une économie d'énergie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux relatifs au remplacement des systèmes d'éclairage;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'engage également à assumer les coûts et la responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement des frais d'électricité de ces systèmes d'éclairage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est demande l'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour procéder à la conversion des luminaires dans l'emprise de la route 170 en territoire non organisés.

c. c. Direction générale de la Capitale-Nationale, MTMD  
M<sup>me</sup> Geneviève Bilodeau, MTMD, bureau de La Malbaie

24-01-19

**TNO : DOSSIER DU MATRICULE 3613-65-6899, RÉGULARISATION**

**CONSIDÉRANT** la présence d'une roulotte à laquelle est annexée un bâtiment situé à l'intérieur de la bande riveraine et la présence d'un vieux puisard sur la propriété, dont le matricule est 3613-65-6899;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'une visite de la propriété en 2023, plusieurs aspects de non-conformité potentiels ont été détectés par l'inspecteur des TNO et qu'une analyse historique du dossier a été effectuée;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte a été fabriquée en 1976, qu'elle est présente sur le site depuis au moins 1989 en raison d'un permis de rénovation émis à ce moment et que le premier règlement interdisant l'installation d'une roulotte de façon permanente date de 1990;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire actuel affirme que la roulotte était présente avant la mise en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire en 1983 qui fixe l'année pour considérer un droit acquis en occupation;

**CONSIDÉRANT QU'**un permis a été délivré en 1989 pour l'installation d'un solarium et qu'un autre permis a été délivré en 1992 pour recouvrir ce même solarium;

**CONSIDÉRANT** la possibilité que la limite des hautes eaux se soit modifiée avec les années apportant ainsi un déplacement de la bande riveraine antérieure;

**CONSIDÉRANT QU'**une inspection sommaire de l'installation septique nous porte à croire qu'elle est non conforme à la réglementation actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en urbanisme des TNO, à la suite d'une rencontre tenue le 14 décembre 2023, recommande de reconnaître le droit acquis de la roulotte, ce qui permettra au propriétaire d'enlever cette dernière pour annexer un agrandissement des mêmes dimensions et de remplacer également la fosse septique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aviseur légal de la MRC de Charlevoix-Est, M<sup>e</sup> Yves Boudreault, confirme la pertinence de l'orientation suggérée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est accepte de régulariser le dossier du matricule 3613-65-6899 et qu'en contrepartie, elle exige du propriétaire de retirer la roulotte et de remplacer celle-ci par un agrandissement qui va occuper l'espace considéré en droit acquis.

Il est également résolu d'exiger que le propriétaire remplace les installations septiques actuelles par un système respectant les normes en vigueur actuellement.

c. c. M. Antoine Lessard, inspecteur des TNO, MRC  
M. Jean-Pierre Couturier, propriétaire

24-01-20

**TNO DE SAGARD ET PARTIE DU TNO DE MONT-ÉLIE : DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR UNE AIDE TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN COLLABORATION AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-SIMÉON ET BAIE-SAINTE-CATHERINE**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les paramètres prévus à la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LOTM) et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC agit à titre de municipalité locale de son TNO (Sagard et Mont-Élie);

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** les défis communs de vitalisation économique pour le secteur visé du TNO, pour la Municipalité de Saint-Siméon et pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT** les grandes similitudes géographiques, autant physiques, humaines et social pour ces 3 municipalités;

**CONSIDÉRANT** les liens naturels, commerciaux et sociaux établis entre ces 3 municipalités;

**CONSIDÉRANT** les échanges de services et de collaborations quant aux diverses obligations en lien avec les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** la décroissance démographique, l'augmentation des charges administratives et fiscales;

**CONSIDÉRANT** la démobilisation citoyenne à l'égard de la politique municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conjointement avec les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine, une demande de soutien technique pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'une nouvelle entité municipale formée des territoires de ces deux municipalités et de l'annexion du territoire non organisé de Sagard et d'une partie de celui de Mont-Élie.

Il est également résolu d'autoriser la préfecture et/ou la direction générale à signer tous les documents utiles et nécessaires pour la réalisation du projet d'étude d'opportunité.

- c. c. M<sup>me</sup> Aryane Babin, conseillère en affaires municipales, direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
 M. Jean-Philippe Robin, conseiller en aménagement du territoire, direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
 M<sup>me</sup> Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon  
 M<sup>me</sup> Mariève Bouchard, directrice générale, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

24-01-21

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : PRÉSENTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

**CONSIDÉRANT** le projet déposé par Événements Harricana inc., la Municipalité de Saint-Siméon, la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts et le club de l'âge d'or de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets déposés ont été analysés par le comité d'évaluation;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de désigner monsieur Pierre Girard, directeur général, pour signer avec les porteurs de projet, le protocole d'entente élaboré à cette fin.

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE JANVIER 2024</b>		
<b>Projets</b>	<b>Porteurs</b>	<b>Recommandations</b>
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Réfection du toit du bâtiment	Club de l'âge d'or de La Malbaie inc.	10 000 \$
Travaux de réaménagements pour l'édition 2024	Événements Harricana inc.	15 000 \$
Activité citoyenne de pêche sur glace 2024	Municipalité de Saint-Siméon	1 000 \$
Planification stratégique 2025-2029	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	48 361 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

24-01-22

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE PAR ANNÉE POUR SOUTENIR LES NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS ADMISSIBLES À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL DE CHARLEVOIX POUR 2024 ET 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs événements sportifs, culturels et touristiques d'envergure se réalisent annuellement sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ces événements sont une source de retombées économiques et sociales pour la région et qu'ils permettent de créer des emplois et d'offrir des activités pour la population et la clientèle touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soutien aux événements ont fortement augmenté dans la dernière année;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Charlevoix est gestionnaire de l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix pour la période 2023-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 23-02-19 avait comme orientation de soutenir les événements pour une somme de 40 000 \$ en 2023, de

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

45 000 \$ en 2024 et de 50 000 \$ en 2025, et ce, à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, sous réserve de la reconduction dudit Fonds en 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de bonifier la contribution à l'entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) avec Tourisme Charlevoix et d'autres partenaires financiers, pour une somme de 67 500 \$ en 2024 et de 72 500 \$ en 2025, et ce, à même l'enveloppe du Fonds région et ruralité, sous réserve de la reconduction dudit Fonds en 2025.

24-01-23

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), ACCEPTATION DU DEVIS ET MANDAT POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté un premier plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en 2016 et que celui-ci était un plan d'une durée de 5 ans (2016-2021);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a été retenue dans le cadre du programme du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à soutenir la réalisation d'un nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire faire réaliser son PIIRL par une firme de consultants spécialisés dans ce domaine;

**CONSIDÉRANT** le devis d'appel d'offres préparé pour ledit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme prévoit que 100 % des frais seront payés pour la réalisation d'un PIIRL qui répond aux attentes du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les estimations et en comparaison avec des mandats similaires, la valeur du contrat à octroyer est en deçà de 100 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter le devis d'appel d'offres pour le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), tel que rédigé et présenté au conseil des maires lors de la séance de travail précédant le présent conseil et de procéder à l'invitation des firmes recommandées par le conseil des maires.

c. c. M. Antoine Lessard, aménagiste du territoire et inspecteur, MRC

24-01-24

**REPRÉSENTATION AU PARC MARIN SAGUENAY–SAINT-LAURENT : CONFIRMATION DE PARTICIPATION DE MESSIEURS DONALD KENNY ET STÉPHANE CHAREST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est siège au comité de coordination du parc marin Saguenay–Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a pour mandat d'assurer le suivi du plan directeur en effectuant des recommandations aux gestionnaires du parc quant aux stratégies favorables à l'atteinte des objectifs généraux du parc marin;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** selon les règlements de gestion du comité de coordination, les représentants doivent être nommés tous les deux ans et que la confirmation antérieure a été confirmée en 2021 par la résolution n° 21-11-15;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de confirmer les nominations de monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, et de monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie, pour siéger au comité de coordination du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, conformément aux règlements de gestion du comité, et ce, pour une durée de 2 ans.

c. c. M<sup>me</sup> Chloé Bonnette, coordonnatrice au partenariat, parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

24-01-25

**OCTROI D'UN MANDAT À ACTION PMU POUR LE VOLET PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR TOUTES LES MUNICIPALITÉS SAUF BAIE-SAINTE-CATHERINE ET LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** les exigences du règlement provincial sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (S-3.4, r. 1);

**CONSIDÉRANT** les résultats négatifs du 2<sup>e</sup> affichage du poste de préventionniste en sécurité incendie au sein de la MRC de Charlevoix-Est en lien avec ces exigences (aucun candidat ayant postulé cet emploi ne répondait au profil académique recherché, soit d'être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en prévention incendie);

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de préventionniste est toujours vacant;

**CONSIDÉRANT** les obligations de la MRC et des municipalités du territoire en matière de prévention en lien avec la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** le premier mandat donné à Action PMU en 2023, à la satisfaction de la MRC, pour la réalisation de ses activités de prévention et de celles des cinq municipalités qu'elle dessert en prévention;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Baie-Sainte-Catherine (via le service de sécurité incendie de Tadoussac) et de La Malbaie assument elles-mêmes le volet prévention;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de la firme Action PMU pour assumer le volet prévention de la MRC en réalisant les objectifs qui y sont reliés dans son schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** l'accord obtenu du Syndicat des employés de la MRC pour l'octroi de ce 2<sup>e</sup> mandat ponctuel à une firme privée pour assumer les fonctions de préventionniste étant donné que la MRC n'a trouvé aucun candidat répondant aux exigences de l'emploi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement ce qui suit :

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- D'octroyer un mandat à Action PMU pour assumer la réalisation « clé en main » des visites annuelles 2024 de risques élevés et très élevés et autres activités de prévention prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC, et ce, pour les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée, Saint-Siméon et Clermont ainsi que pour le secteur Sagard-lac Deschênes (TNO), d'une somme de 15 000 \$ plus taxes, plus les frais de déplacement prévus à l'offre, payés à même le budget de la sécurité publique, au poste « Salaires »;
- D'accepter le tarif horaire proposé par Action PMU pour la réalisation, à convenir, de différents programmes contenus au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC;
- De retourner en affichage à l'automne prochain, afin de tenter de pourvoir le poste vacant de préventionniste.

c. c. M. Jean-Michel Laliberté, Action PMU  
Municipalités de la MRC  
M. Karl Chouinard, président, syndicat des employés de la MRC  
M<sup>me</sup> Allison Marshall Bédard, conseillère en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

24-01-26

**MODIFICATION DE L'ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 23-05-23 par laquelle le conseil des maires adopte, pour ses territoires non organisés (TNO), l'Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l'article 10 de ladite entente qui stipule que les coûts engendrés par une demande d'entraide sont assumés par la municipalité/MRC (pour ses TNO) sur laquelle l'intervention a lieu en conformité avec les conventions et/ou contrats de travail des services de sécurité incendie offrant le service de sauvetage;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires souhaite une tarification uniformisée pour le paiement des coûts engendrés par une demande d'entraide;

**CONSIDÉRANT** le tarif actuel de 41,61 \$ l'heure pour une intervention en entraide dans le cadre de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de modifier l'Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin d'abroger le contenu de l'article 10 et le remplacer par le suivant :

*« Les coûts engendrés par une demande d'entraide sont assumés par la municipalité/MRC (pour ses TNO) sur laquelle l'intervention a lieu au tarif uniformisé de 41,61 \$ l'heure, indexé selon l'IPC de chaque année. »*

c. c. Municipalités de la MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.



24-01-27

**ADOPTION DU RAPPORT FINAL ET RÉCLAMATION FINALE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LE PROJET « IMPLANTATION D'UN SERVICE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET FORMATION »**

**CONSIDÉRANT** la convention d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds Région et ruralité - Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets en coopération intermunicipale entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la MRC de produire un rapport final et une réclamation finale pour son projet « Implantation d'un service de sauvetage en milieu isolé (SUMI) – Achat d'équipements et formation » avant le 31 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de déposer au MAMH le rapport final et la réclamation finale du projet intitulé « Implantation d'un service de sauvetage en milieu isolé (SUMI) – Achat d'équipements et formation », tels que préparés, déposés et présentés par la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications de la MRC, madame Caroline Dion, à la séance de travail du conseil des maires précédant sa séance ordinaire.

c. c. M<sup>me</sup> Aryane Babin, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Municipalités de la MRC

24-01-28

**OCTROI DE NOUVEAUX TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR TERRES PUBLIQUES, TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS DES INTENTIONS DE LA MRC POUR 2024**

**CONSIDÉRANT** la volonté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de rendre disponibles de nouveaux emplacements de villégiature par tirage au sort dans toute la province y compris la région de la Capitale-Nationale, dont la MRC de Charlevoix-Est fait partie;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la MRC le premier tirage au sort depuis 2009 pour de nouveaux emplacements de villégiature a eu lieu en 2022, sur le territoire de la Zec Buteux-Bas-Saguenay dans la municipalité de Saint-Siméon et en territoire libre sur le territoire non organisé de Mont-Élie;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la MRC, le deuxième tirage au sort pour de nouveaux emplacements de villégiature a eu lieu en 2023, sur le territoire de la Zec du Lac-au-Sable sur le territoire non organisé de Mont-Élie;

**CONSIDÉRANT** la popularité des 6 emplacements mis en disponibilité par la MRC pour les tirages au sort de 2022 et de 2023 qui s'est reflétée par un nombre élevé d'inscriptions;

**CONSIDÉRANT QUE** des lacs ont été identifiés par le MRNF comme ayant un potentiel pour le développement de la villégiature, sur le territoire de la Zec des Martres;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** le MRNF va consulter la Zec pour les lacs pour lesquels la MRC manifeste son intention d’y développer la villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 8 décembre 2010 la MRC de Charlevoix-Est exerce des pouvoirs et responsabilités en matière de gestion de certains droits fonciers et de gestion de l’exploitation du sable et du gravier, et ce, selon les termes définis à l’Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l’exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l’État;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit signifier son intention au MRNF avant la fin du mois de janvier à l’égard du développement de nouveaux emplacements de villégiature sur les lacs identifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a retenu 3 lacs sur le territoire de la Zec des Martres;

**CONSIDÉRANT QU’**une préanalyse géomatique de ces lacs à partir de différents critères (baux existants à proximité, chemin d’accès, milieux humides, écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves écologiques, pentes...) sera faite au cours des prochaines semaines;

**CONSIDÉRANT QU’**une analyse plus complète sera faite ultérieurement sur le terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est signifie par la présente au ministère des Ressources naturelles et des Forêts son intention, pour 2024, de procéder au développement de nouveaux emplacements sur les lacs suivants, si les résultats des études biophysiques qui seront réalisées sont concluants :

- Le Premier lac du Foulon;
- Le Troisième lac du Foulon;
- Le lac des Américains.

Il est également résolu de regarder les possibilités de développer la villégiature en bordure de la rivière Malbaie.

- c. c. M. Frédéric Perreault, ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
 M<sup>me</sup> Cynthia Labrecque, ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
 M<sup>me</sup> Linda Desrosiers, directrice générale, Zec des Martres  
 M<sup>me</sup> Lucie Forgues, directrice générale, Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie

24-01-29

**ADOPTION DE L’ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes avec les MRC du Québec relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, dont celle de la MRC de Charlevoix-Est, sont arrivées à échéance;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités du Québec se sont entendus sur les modalités applicables au nouveau modèle d'entente-cadre portant sur la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** la présentation du nouveau modèle d'entente-cadre faite au conseil des maires par la Sûreté du Québec lors de la séance de travail du 31 octobre;

**CONSIDÉRANT** la transmission par le ministère de la Sécurité publique par courriel à la MRC le 2 novembre dernier de l'entente personnalisée pour la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente, d'une durée de 10 ans, ont pour objet l'organisation, la fourniture et l'administration des services de police sur le territoire des MRC par la Sûreté du Québec et qu'elle précise, entre autres, le territoire desservi, la nature et l'étendue des services de police, les modalités relatives à la prestation et à l'évaluation des services policiers, le nombre de policiers, les rôles et responsabilités de la Sûreté du Québec, de la MRC et du comité de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** le maintien (statu quo) des effectifs affectés à la desserte du territoire de la MRC, soit 25 policiers (2 aux enquêtes et 23 à la gendarmerie);

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'organisation des ressources policières (PORP) sera mis à jour dans l'année suivant la signature de l'entente de service, en collaboration avec le comité de sécurité publique (CSP) de la MRC;

**CONSIDÉRANT** le maintien, à tout le moins, de la spécificité actuelle contenue au PORP relative à la répartition des effectifs qui concerne l'ajout de relèves pour la période estivale du 15 juin au 15 septembre en raison compte tenu du nombre important de touristes et de villégiateurs qui fréquentent la région;

**CONSIDÉRANT** le maintien du rôle de la Sûreté du Québec dans l'application de la réglementation provinciale et celle régionale sur les animaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'approuver l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Il est également résolu d'autoriser sa signature par la préfet, Mme Odile Comeau, et le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard.

c. c. Direction de la desserte et du développement policiers, Direction générale aux activités et à l'organisation policières, ministère de la Sécurité publique

24-01-30

**SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ, PAIEMENT DE LA FACTURE NUMÉRO 2300036 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS POUR LA PARTICIPATION EN ENTRAIDE DU SSI DE LA MALBAIE AU SAUVETAGE DU 2 JUIN SUR LE TNO DE MONT-ÉLIE**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de payer la facture numéro 230036 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, d'un montant de 2 232,69 \$ pour la participation en entraide du service de sécurité incendie de La Malbaie à celui de Saint-Aimé-des-Lacs, au sauvetage du 2 juin 2023 sur le TNO de Mont-Élie.

24-01-31

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE CLERMONT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE SÉCURITÉ CONCERNANT LE PASSAGE DES CAMIONS SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE EN DIRECTION DES SABLIERES DU SECTEUR SNIGOLE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Ville de Clermont adressée à la MRC de Charlevoix-Est afin qu'elle participe à la réalisation d'une étude de sécurité concernant le passage des camions sur certaines rues de la ville en direction des sablières du secteur Snigole;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC gère une des sablières du secteur Snigole, celle qui est publique, en vertu d'une entente de délégation conclue entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et la MRC en 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC gère un fonds de gestion et de mise en valeur dans lequel sont déposées les sommes perçues dans le cadre de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes versées dans ce fonds doivent être utilisées pour soutenir financièrement les interventions et les activités de gestion et de mise en valeur du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** les rues visées par l'étude ne sont pas du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'avis du MRNF que lui a demandé la MRC l'étude devrait avoir un impact sur le territoire public et ses ressources naturelles pour pouvoir être financée par le fonds de mise en valeur et que le lien avec l'accès à la sablière est mince, mais tout de même existant, et qu'il faudrait mitiger l'investissement du fonds en fonction de l'impact de la sablière situé en territoire public versus les autres sablières en territoire privé;

**CONSIDÉRANT** le coût total pour la réalisation de l'étude, qui est de 23 610 \$;

**CONSIDÉRANT** la part de 50 % demandée par la Ville de Clermont à la MRC, soit 11 805 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le MRNF croit trop élevée la proportion de 50 % d'aide financière demandée par la Ville de Clermont;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu d'accorder une aide financière de 6 000 \$, correspond à environ 25 % du montant total du projet, à même le budget de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, au poste « Dépenses d'investissement ».

c. c. M<sup>me</sup> France D'Amour, directrice générale, Ville de Clermont

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**24-01-32**      **AUTORISATION AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS À SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR)**

**CONSIDÉRANT QUE** la notoriété de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) ne fait que grandir auprès des intervenants québécois en gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**il est avantageux pour la MRC que son directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments siège au conseil d'administration de l'AOMGMR pour l'information et les contacts avec les autres membres qui en découlent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce siège donne à la MRC des occasions de faire valoir ses préoccupations en matière de gestion des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à siéger au sein du conseil d'administration de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) aussi longtemps que cela sera bénéfique pour la MRC.

**24-01-33**      **AUTORISATION AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES LOCAL POUR LE TRANSPORT DES CONTENEURS TRANSROULIERS (ROLL-OFF) DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de transport des conteneurs *roll-off* du réseau des écocentres vient à échéance le 30 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis a été présenté au conseil des maires en séance de travail le 30 janvier 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à un appel d'offres local pour le transport des conteneurs *roll-off* du réseau des écocentres.

**24-01-34**      **CONSTRUCTION DE L'ÉCOBOUTIQUE À L'ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : PAIEMENT FINAL ET DE LA RETENUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction de l'écoboutique à La Malbaie par Construction Éclair sont terminés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Mathieu Simard architecte datée du 22 janvier 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder au paiement final pour la construction de l'écoboutique à La Malbaie à l'entreprise Construction Éclair pour la somme de 26 593,28 \$ taxes incluses payée au budget 2023 de la valorisation au poste « dépenses d'investissement écocentre La Malbaie : écoboutique ».

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

24-01-35

**MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE : AUTORISATION À LA PRÉFET ET LA DIRECTION GÉNÉRALE À SIGNER L'ENTENTE-CADRE AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ) DANS LE PROCESSUS DE LA MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QU'ÉEQ** est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

**CONSIDÉRANT QU'ÉEQ** a identifié la MRC comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente sur le territoire d'application.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement ce qui suit :

- Autoriser le préfet et la direction générale à signer l'entente-cadre avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) dans le processus de la modernisation de la collecte sélective;
- Que la signature de cette entente est conditionnelle à ce que le contenu spécifique de l'annexe C, concernant les clientèles desservies et les modalités détaillées des services de collecte et de transport sur le territoire de la MRC, soit à la convenance des deux parties.

c. c. M<sup>me</sup> Maryse Vermette, présidente-directrice générale, Éco Entreprise Québec

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

24-01-36

**CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE DES BIOGAZ : OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME WSP**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat 2023 de campagnes d'échantillonnage des biogaz à la firme WSP est terminé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de renouvellement reçue de la part de la firme WSP;

**CONSIDÉRANT QUE** l'excellence des services reçus en 2023 par la firme WSP pour les campagnes d'échantillonnage des biogaz;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de WSP pour les campagnes d'échantillonnage des biogaz au Lieu d'enfouissement technique (LET) et au Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) au montant de 8 457,28 \$, excluant les taxes applicables, soit 2 114,32 \$ par campagne de surveillance environnementale des biogaz avec rapport technique pour le LET et le LES payées au budget GMR poste traitement et suivi environnemental LET.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

24-01-37

**CALIBRATION BALANCE : OCTROI DU CONTRAT À BALANCES UNIVERSELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat 2023 de calibration de la balance au Lieu d'enfouissement technique par la firme Balances Universelles est terminé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de renouvellement reçue de la part de la firme Balances Universelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'excellence des services reçus en 2023 par la firme Balances Universelles pour l'entretien de la balance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de Balances Universelles pour la calibration de la balance au Lieu d'enfouissement technique, deux fois par année, d'un montant de 5 000 \$ payé au budget de la GMR poste « entretien de la balance ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

24-01-38

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LES CHEMINS PRIVÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est engagée à la création d'un projet pilote afin de cerner les différentes problématiques de collectes des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, notamment dans les chemins privés, afin de dégager des pistes de solutions porteuses pour l'ensemble du territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il est convenu de la création d'une table de concertation pour trouver des solutions aux problématiques de collectes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est identifiée comme étant un organisme neutre pouvant siéger à titre de consultant sur cette table;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour siéger à la table à titre de consultant, relativement au projet pilote afin de cerner les différentes problématiques de collectes des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, notamment dans les chemins privés, afin de dégager des pistes de solutions porteuses pour l'ensemble du territoire de la MRC, et ce, au taux horaire de l'organisme.

c. c. M. Pierre Châteauvert, directeur des politiques, FQM

**24-01-39**      **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 23-09-34 RELATIVE À L'ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE FUITE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'amender la résolution 23-09-34 relativement à l'achat d'un détecteur de fuite pour les cabinets d'avitaillement à l'Aéroport de Charlevoix et de confirmer que le montant de la dépense correspond à la somme de 8 398,80 \$ au lieu de 3 555,12 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

**24-01-40**      **SIMARD SUSPENSIONS INC. : DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE DE LOCATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de Simard Suspensions pour la réalisation d'essais routiers à l'Aéroport de Charlevoix lors de la saison hivernale 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale de la MRC à négocier et signer une entente de location avec Simard Suspension relativement aux essais routiers, et ce, selon les termes et conditions discutés lors de la séance de travail précédant le présent conseil.

**24-01-41**      **RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES AÉROPORTS : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2024**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC avec le Réseau québécois des Aéroports pour l'année 2024 pour la somme de 827 \$ plus taxes, et ce, payée au budget de l'Aéroport au poste « dépense de bureau ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

**24-01-42**      **CONVENTION DE GESTION ET D'EXPLOITATION : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a fait réaliser une étude de marché par la firme Explorer Solutions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des recommandations de cette étude est que la MRC cède la gestion et l'exploitation à un tiers afin de favoriser le

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.



développement;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis d'appel d'offres a été rédigé en collaboration avec Tremblay Bois Avocats;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec le syndicat des employés de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à publier un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres publics dans le but d'établir une convention de gestion et d'exploitation de l'Aéroport de Charlevoix.

### **AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DÉPÔT DES STATISTIQUES 2023**

Le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 décembre 2023.

24-01-43

### **ADOPTION DE LA LETTRE D'APPUI POUR L'ÉDITION 2024 DE LA FÊTE DU SOLSTICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Charlevoix-Côte-de-Beaupré souhaite tenir une nouvelle édition de la fête du Solstice le 21 juin prochain et que l'organisme tentera, dans les prochaines semaines, d'obtenir une subvention de *Patrimoine Canada* afin de donner davantage d'envergure à cet événement de célébration de la diversité;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est l'un des principaux partenaires du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) en ce qui a trait à la planification, l'organisation et la promotion de la fête du Solstice;

**CONSIDÉRANT QUE** l'édition 2023 de l'événement qui s'est tenue le 21 juin dernier au parc du Havre de La Malbaie fut un franc succès et qu'il y a un engouement pour répéter l'expérience au sein de la communauté de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes issues de l'immigration qui habitent la MRC de Charlevoix-Est sont de plus en plus nombreuses et que ce genre d'initiative permet de valoriser leur culture et de la partager avec les Charlevoisiens d'origine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'événement est susceptible de favoriser l'attraction et l'intégration de la main-d'œuvre provenant de l'international sur le territoire de Charlevoix-Est, conformément à l'objectif 4.6 de la planification stratégique de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'événement est susceptible de favoriser l'inclusion et le rapprochement entre la communauté d'accueil et les nouveaux arrivants, conformément aux objectifs poursuivis par le plan d'action en immigration adopté par la MRC en septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer la tenue de l'édition 2024 de l'événement et de soutenir le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) dans ses recherches de financement en adoptant la lettre d'appui rédigée à cet effet au nom du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est.

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- c. c. M<sup>me</sup> Joany Boily-Renaud, coordonnatrice du SANA de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
 M<sup>me</sup> Céline Granier, agente Place aux jeunes Charlevoix-Est, division SANA de Charlevoix-Côte-de-Beaupré  
 M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-44

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4 – FONDS DE VITALISATION) : AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE PROLONGATION DU DÉLAI DU DOSSIER FRR 4 2022-08-01 | DOMAINE DU LAC BROUILLARD**

**CONSIDÉRANT** la résolution 22-08-48 relativement à l'octroi d'une somme de 100 000 \$ à l'entreprise Domaine du Lac Brouillard inc. pour la construction d'une auberge à Sagard à même le Fonds régions et ruralité (volet 4 – Fonds de vitalisation) dans le dossier FRR 4 2022-08-01;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le protocole d'entente, il est indiqué que l'entreprise doit avoir complété le projet au plus tard le 30 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** la demande de prolongation effectuée par l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** la recommandation effectuée par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accorder une prolongation de délai dans le dossier FRR 4 2022-08-01 afin de permettre à l'entreprise de finaliser le projet en fixant la date au 31 juillet 2024 en remplacement du 30 septembre 2023 (clause 3.5 du protocole d'entente).

- c. c. M. Adrien Philippon, président, Domaine du Lac Brouillard  
 M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-45

**COMITÉ TACTIQUE ET INDUSTRIEL : OCTROI D'UN MANDAT D'UN À TETRA TECH**

**CONSIDÉRANT** les projets identifiés lors de l'étude sur la maximisation du potentiel énergétique de l'usine de Produits forestiers Résolu de Clermont;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC de Charlevoix-Est d'obtenir plus d'informations sur les conditions d'écoulement de l'eau dans le secteur du barrage de l'usine Produits forestiers Résolu de Clermont dans l'optique de la réactivation de la mini centrale hydro-électrique de l'usine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité tactique de procéder à l'étude;

**CONSIDÉRANT** la complexité du projet de réactivation de la mini centrale hydro-électrique de l'usine de Clermont;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** l'importance de s'adjoindre les services d'experts du domaine afin d'avoir la meilleure information possible pour démarrer le projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'octroyer le mandat à l'entreprise Tetra Tech QI inc. d'un montant de 16 254 \$ plus taxes pour la réalisation de l'étude sur l'écoulement de l'eau dans le secteur du barrage de l'usine de Produits forestiers Résolu de Clermont.

c. c. M. Jean Gauthier, directeur de projet, Tetra Tech QI inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-46

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2024-01-01 | CLUB DE GOLF MURRAY BAY INC.**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée le 18 janvier dernier par l'entreprise Club de Golf Murray Bay inc. pour la réalisation de plusieurs études préliminaires en vue d'un projet d'investissement au potentiel de retombées économiques importantes pour la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation souhaite investir dans de nouvelles infrastructures et diversifier ses activités, le tout en visant une exploitation des lieux sur quatre saisons;

**CONSIDÉRANT QUE** cette phase préliminaire permettra d'aller chercher l'avis d'experts au niveau du potentiel touristique, au niveau architectural et au niveau de la structure de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette phase est essentielle à la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Golf Murray Bay inc. est un acteur historique, économique et social important pour notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif 3.1 de la planification stratégique territoriale de mettre à niveau et renforcer l'offre touristique du territoire sur 4 saisons;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet cadre dans la politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme à la vitalité, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accorder la somme de 31 960 \$ à l'entreprise Club de Golf Murray Bay inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation de plusieurs études préliminaires en vue d'un projet d'investissement au potentiel de retombées économiques importantes pour la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Marc Villeneuve, président, Club de Golf Murray Bay inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-47

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 2 – SOUTIEN AUX ENTREPRISES) : AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE PROLONGATION DU DÉLAI DOSSIER FRR 2022-06-01 | DOMAINE DU PIED DE LA CÔTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 22-06-34 relativement à l'octroi d'une somme de 14 000 \$ à l'entreprise Domaine du pied de la côte pour la réalisation du projet de construction d'un local dédié à la production à même le Fonds régions et ruralité (volet 2 – soutien aux entreprises) dans le dossier FRR 2022-06-01;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le protocole d'entente, il est indiqué que l'entreprise doit avoir complété le projet au plus tard le 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** la demande de prolongation effectuée par l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** la recommandation effectuée par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accorder une prolongation de délai dans le dossier FRR 2022-06-01 afin de permettre à l'entreprise de finaliser le projet en fixant la date au 30 juin 2023 en remplacement du 31 décembre 2022 (clause 3.5 du protocole d'entente).

c. c. M. Philippe Marion, président, Domaine du pied de la côte  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-48

**DÉFI OSENTREPRENDRE : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de partenariat déposée à la MRC de Charlevoix-Est pour la tenue de la 26<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre qui s'échelonne du 6 décembre 2023 au 12 mars 2024 et qui se termine par le gala virtuel régional récompensant les lauréats locaux le 3 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi OSEntreprendre a pour objectif de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région, tout en profitant d'une visibilité exceptionnelle auprès de la communauté de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'entrepreneuriat jeunesse pour le conseil des maires de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique de la MRC fait partie du comité organisateur de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la totalité des sommes amassées sera distribuée aux gagnants sous forme de bourses et de paniers de produits charlevoisiens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

participants annuellement; de jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que d'entrepreneurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement d'octroyer la somme de 600 \$ à la MRC de Charlevoix relativement à la tenue de la 26<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Charlevoix, et ce, à même le budget du service de développement économique au poste « Publicités et activités municipales ».

c. c. M. Olivier Mailloux-Maltais, agent de développement économique, MRC (représentant du comité local pour le Défi OSEntreprendre)  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-49

**MON COMMERCE EN LIGNE : DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** « Mon commerce en ligne » a pour mission d'offrir un accompagnement en transformation numérique des détaillants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif est d'aider les commerçants à accroître leurs ventes grâce au numérique;

**CONSIDÉRANT QUE** « Mon commerce en ligne » vise l'ensemble des régions du Québec et souhaite collaborer avec les acteurs régionaux afin de maximiser les résultats des interventions;

**CONSIDÉRANT** la proposition de partenariat 2024 offert par Mon commerce en ligne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement de mandater la direction générale de la MRC à signer l'entente de partenariat 2024 avec Mon commerce en ligne.

c. c. M<sup>me</sup> Ève G. Allen, directrice Gestion de projet et performance, École des entrepreneurs du Québec  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

24-01-50

**CONFIRMATION DE LA PROLONGATION DU POSTE D'AGENT EN PATRIMOINE ET AFFECTATION DES RÉSIDUELS DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE, VOLET 2, NUMÉRO 538504**

**CONSIDÉRANT** l'entente de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), volet 2;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau programme devrait remplacer le (PSMMPI), volet 2 au courant de l'année 2024;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la MRC de Charlevoix-Est de renouveler son partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'embauche d'un agent en patrimoine immobilier;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant résiduel de l'entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est de 31 703 \$;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère propose à la MRC de convertir en salaire le résiduel non utilisé de l'enveloppe servant à couvrir les frais de déplacements, d'hébergement et de formations de l'ADPI et ainsi prolonger l'entente (montant résiduel de 22 192 \$ représentant 70 % du salaire de l'ADPI);

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la convention au Volet 2, la MRC doit contribuer à 30 % au salaire de l'ADPI;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, la convention doit être modifiée par un avenant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC s'engage, à titre de partenaire-bénéficiaire, à contribuer au salaire de l'agent de développement en patrimoine immobilier pour un montant additionnel de 9 511 \$ (30 % du salaire) permettant de prolonger la subvention du poste de l'agent pour une période équivalent à 17 semaines de travail (jusqu'au 30 avril 2024), incluant le résiduel prévu pour le salaire de 4 040 \$ au 31 décembre 2023.

Il est également résolu de prolonger l'entente (référence 538504) et de mandater la direction générale et la préfecture à signer l'avenant et les documents prévus.

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, ministère de la Culture et des Communications  
M<sup>me</sup> Marie-Alexandre G-Deschênes, conseillère en développement culture, ministère de la Culture et des Communications

24-01-51

**APPUI AU PROJET PORTANT SUR LA MOBILITÉ EN LIEN AVEC LES SOINS ET SERVICES DE SANTÉ DANS CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est un partenaire incontournable pour créer une concertation municipale et qu'elle a une vision régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est engagée dans la mise en place d'un service de transport collectif afin d'améliorer la mobilité sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le mémoire d'accès aux soins de santé a été réalisé en collaboration avec les acteurs de Charlevoix qui œuvrent au quotidien avec l'enjeu d'accès aux soins de santé;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est situé à l'extrémité est de la Capitale-Nationale et que le transport vers Québec est coûteux en temps et en argent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet aura une vaste portée en rencontrant les grands enjeux auxquels notre région fait face, soit le maintien des citoyens dans leur milieu, principalement les aînés et les personnes vulnérables en matière de mobilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche proposée permettra de mieux intégrer les préoccupations des citoyens en matière de mobilité dans le développement de pistes de solutions visant une meilleure équité dans l'accès aux services présents sur le territoire;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'appuyer ÉCOBES pour le dépôt d'une demande de soutien financier dans le Fonds d'innovation sociale destiné aux collègues et aux communautés du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et de mandater la préfecture à signer la lettre d'appui de projet portant sur la mobilité en lien avec les soins et services de santé dans Charlevoix-Est;

Il est également résolu de mandater l'agent de développement social à s'impliquer sur le Comité de travail pour la durée du projet.

c. c. M. Jean-Guillaume Simard, enseignant-chercheur, ÉCOBES

**24-01-52**      **NOMINATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR SIÉGER À LA TABLE FAMILLE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est reconnaît le travail des acteurs du milieu pour les besoins des familles 0-5 ans;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Table famille de déléguer un représentant MRC et que la MRC de Charlevoix y siège depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agent de développement social, co-coordonateur du DSI collabore déjà avec des partenaires sur le chantier jeunesse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater l'agent de développement social de la MRC, co-coordonateur du DSI à siéger sur le comité exécutif de la Table Famille.

**24-01-53**      **INSCRIPTION D'UNE ÉQUIPE DE LA MRC POUR PARTICIPER AU TOURNOI CURLING DES ENTREPRISES QUI AURA LIEU DU 7 AU 11 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de faire l'inscription d'une équipe au nom de la MRC afin de participer au tournoi de curling des entreprises qui aura lieu au Club de curling de Clermont du 7 au 11 février pour la somme de 430 \$, et ce, payée à même le budget de l'administration générale au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières

**24-01-54**      **SERVICE D'AIDE COMMUNAUTAIRE DE CHARLEVOIX-EST (SACC) : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF QUI AURA LIEU LE 8 JUIN AU CLUB DE GOLF MURRAY BAY**

Il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de faire l'inscription de la préfet pour participer au souper du Service d'aide communautaire de Charlevoix (SACC) qui aura lieu au club de golf Murray Bay le 8 juin, et ce, pour la somme de 55 \$ plus taxes, payée à même le budget de l'administration générale au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

**24-01-55**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Odile Comeau  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR  
RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE  
CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier